

Niort, le 17 mars 2004

Secrétariat d'Etat aux PME,  
au Commerce et à l'Artisanat  
80, rue de Lille  
75700 PARIS

A l'attention de Monsieur Renaud DUTREIL,  
Secrétaire d'Etat

GPG/FD/170301

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai été saisie par le Président de la Chambre de Métiers des Deux-Sèvres suite à l'annonce faite par la Préfecture de la Région Poitou-Charentes de réduire de 10 % les subventions accordées pour les programmes de développement économique au titre de l'année 2004.

L'action menée par la Chambre de Métiers est, de par cette décision, remise gravement en cause, portant atteinte à la politique efficace de développement de l'Artisanat mise en place sur le département des Deux-Sèvres.

La Chambre de Métiers qui s'était réjouie des dispositifs d'appui annoncés s'est engagée, confiante, dans cette démarche et se retrouve désormais dans une phase consternée, désabusée.

La décision de réduire de 10 % les crédits prévus au développement économique de l'Artisanat semble incohérente au regard des résultats obtenus, des attentes et enjeux des acteurs de ce secteur justifiant le maintien des subventions annoncées.

Des efforts, en particulier dans le domaine de la création et la transmission d'entreprise sont effectués par la Chambre de Métiers n'ayant pas hésité à en faire une priorité de son programme.

Il ne fait aucun doute que les signes d'encouragement de l'Artisanat sont forts sur notre département.

Or, la situation menace de se dégrader. En effet, alors que les espoirs de la Chambre de Métiers des Deux-Sèvres fondés sur les dispositions de la loi sur l'initiative économique, se sont effondrés à l'annonce de la diminution des financements, les exigences en matière de communication, de conseil d'accompagnement et de soutien aux porteurs de projet relevant du champ d'action de la Chambre de Métiers ne pourront être satisfaites.

Encore une fois, la même problématique se pose, il apparaît, d'ailleurs que cela devienne coutumier. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre des dispositions législatives ne sont pas assurés par le gouvernement.

Par ailleurs, partenaire d'organisations professionnelles dans des actions de valorisation et de promotion des métiers de l'Artisanat, la Chambre de Métiers des Deux-Sèvres s'est vu privée en 2003, des crédits déconcentrés de l'Etat.

Il apparaît bien que dans ce contexte morose, la réduction même sensible des subventions accordées à la Chambre de Métiers pour les actions de développement économique aura pour effet de freiner sa capacité de travail.

Les financements doivent impérativement être maintenus dans leur intégralité pour permettre la continuité de l'action menée par la Chambre de Métiers des Deux-Sèvres dont les résultats en matière de création d'entreprises, d'emplois dans l'Artisanat ont été prouvés.

C'est pourquoi, je vous demande de maintenir les budgets alloués aux actions de développement économique des Chambres des Métiers.

Dans l'attente de votre réponse, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Geneviève P-GAILLARD